



P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA

Société Pédagogique Valaisanne
(SPVal)
Monsieur Olivier Solioz
Président
Chemin des Brises 22
1958 Uvrier



Notre réf. JPL

Votre réf. -

Date 27 novembre 2018

Résolutions de la SPVal suite à l'AD du 9 juin 2018

Monsieur le Président, *Olivier*

Vos deux résolutions votées par l'Assemblée des Délégués de la SPVal du 9 juin 2018 nous sont bien parvenues et nous vous en remercions.

Vous trouverez, ci-dessous, la prise de position du Département :

Pour une prise en charge efficace suite au signalement du guichet unique

« L'Etat, par le biais des services concernés (Service de l'enseignement et Service cantonal de la jeunesse), octroie des ressources supplémentaires principalement en personnel spécialisé »

Le Service de l'enseignement alloue plus de 77 millions de francs, soit 14 % de son budget total, aux mesures d'aide et d'enseignement spécialisé. Chaque année, des postes supplémentaires sont octroyés. Par exemple, pour la mesure d'appui pédagogique intégré, nous sommes passés de 600 heures en 2000-2001 à environ 2000 en 2018-2019. Une analyse qualitative et quantitative est réalisée sur le terrain annuellement par les conseillers pédagogiques et les inspecteurs, en collaboration avec les directions d'écoles.

Au regard des comparaisons intercantionales, le canton est par contre sous doté dans les 3 domaines du CDTEA : psychomotricité, logopédie et soutien psychologique. Cet état de fait induit une pression importante sur le principe de gestion des priorités et sur les mesures d'enseignement spécialisé dont les demandes sont en augmentation. La problématique est connue et a été relevée de manière très importante lors de la large évaluation du guichet unique et des séances de coordination ou lors de rencontres avec l'association de parents (FRAPEV). Pour le CDTEA, le Service cantonal de la jeunesse travaille avec un budget de 9'600'300 millions de francs. A la différence des mesures d'aide ou d'enseignement spécialisé, même si le nombre de bénéficiaires augmente, le nombre de logopédistes, psychomotricien(-ne)s ou de psychologues reste stable, en lien avec le budget octroyé par le Parlement. Le Département de l'économie et de la formation a mis en priorité, dans le cadre de son budget, la création de postes pour ce domaine et a obtenu 0.4 EPT uniquement pour le domaine de la logopédie en 2018 (aucune augmentation pour la psychologie et la psychomotricité). Cela est donc en cours et restera une priorité lors de l'établissement du prochain budget. Il faut poursuivre le travail auprès des parlementaires – et avons besoin d'un fort soutien de votre part – afin d'obtenir une amélioration de la situation et une réduction des listes d'attente, variables d'une région à l'autre.



« L'Etat « prene » en charge le remboursement des frais des bilans de spécialistes agréés et le suivi dans le privé quand le guichet unique manque de moyens »

Notre Département met en œuvre le concept cantonal de pédagogie spécialisée accepté par le Conseil d'Etat en 2014. Faisant suite à l'accord intercantonal dans le domaine de la pédagogie spécialisée, ce concept adopte le principe de signalement via un guichet unique et de coordination des mesures de pédagogie spécialisée, soit du rapprochement des mesures pédagogiques et de l'école. Au-delà du fait que, comme évoqué ci-dessus, les budgets de l'Etat ne permettraient pas la prise en charge financière de ces bilans, cette proposition serait incompatible avec le principe de coordination demandé par le concept. Comment assurer la qualité de la collaboration avec des professionnels ne faisant pas partie du dispositif ? Le principe du guichet unique et de coordination, même s'il y a encore des listes d'attente, permet justement d'accentuer l'équité et l'égalité des chances, en donnant une visibilité à tous les besoins éducatifs particuliers pouvant surgir dans une école et en assurant une coordination et une priorisation des situations par les acteurs du terrain.

« L'Office de l'enseignement spécialisé améliore et unifie le mode de fonctionnement du guichet unique dans les différents centres »

Ce dispositif a impliqué des changements de paradigme importants, notamment autour du rôle capital des directions d'écoles dans la coordination des mesures de pédagogie spécialisée ou de l'étatisation des logopédistes.

Le processus d'amélioration et d'unification est en cours. Nous avons déjà réalisé une analyse de grande envergure sous la forme d'un sondage, en lien avec les différentes étapes du guichet unique et des séances de coordination auprès des associations professionnelles, directions d'écoles et CDTEA du Haut- et du Bas-Valais. Cette analyse conduit au nécessaire renforcement des ressources du CDTEA. Un retour a été fait (une dizaine de séances durant l'année 2017-2018) pour présenter de manière détaillée les résultats de cette enquête). Ces séances ont également donné lieu à de riches échanges permettant une amélioration du dispositif. En ce sens, un courrier co-signé par les chefs des Services de l'enseignement et de la jeunesse a été transmis aux directions d'écoles en avril 2018 précisant certains points en lien avec une uniformisation de plusieurs éléments. Par exemple, un tableau permettant le suivi des différentes situations entre école et CDTEA a été envoyé aux écoles. Ces points seront discutés à nouveau avec les directions d'écoles durant cette année scolaire.

Du matériel de présentation a été distribué également aux directions d'écoles et un flyer est en préparation.

De plus, l'étude a montré que la directive du 17 février 2016 relative à la pédagogie spécialisée et au rôle des directions d'écoles dans le domaine de la pédagogie spécialisée ne nécessitait pas de révision et permettait – malgré des contextes scolaires très variables en termes d'effectifs, de décharge de direction, de délégation ou non de compétences de la part de cette dernière... – de mettre en œuvre le dispositif de guichet unique et de coordination des mesures.

Le Service de l'enseignement s'active d'ailleurs à la mise en place d'une journée de formation pour les directions d'écoles le 30 janvier 2019, en lien avec les mesures de compensation des désavantages et a bien saisi l'importance des enjeux d'une formation en lien avec le domaine de la pédagogie spécialisée pour les cadres scolaires.

Enseignants-ressources pour la gestion des élèves en grande difficulté de comportement

« Pour chaque district, voire commune, l'engagement, par le Département d'enseignants-ressources pour une aide à la gestion des élèves aux comportements inadaptés. »

Le même comportement difficile d'un élève peut provenir de causes différentes qu'il convient d'identifier de manière pointue afin d'apporter les meilleures réponses possibles. Des situations difficiles de classe sont régulièrement relayées par les différents syndicats ou associations. Les conseillers pédagogiques et inspecteurs scolaires transmettent également ces situations au Service de l'enseignement. Pour l'instant, le Service propose de renforcer les dispositifs existants.

La LEP propose pour le cycle 1 des périodes complémentaires qui, bien ciblées sur les priorités de l'établissement, permettent déjà de couvrir une partie des besoins par un enseignement en petits groupes.

Des périodes d'appui pédagogique intégré dispensées par des enseignants spécialisés sont octroyées à tous les établissements : projets, conseils, travail en réseau, prises en charge ponctuelles ou projets pédagogiques individuels sont possibles.

Une structure « enseignants-ressources pour élèves aux difficultés de comportement » de 2 EPT est en place et peut intervenir rapidement pour soulager une classe en difficulté, sur demande de la direction d'école à l'inspecteur. En complément, ces personnes-ressources peuvent réaliser des formations en établissement, ce qui a été le cas cette année dans certains établissements. Des formations sont en cours dans plusieurs centres scolaires autour de la discipline positive ou de la communication non violente, entre autres outils. Un projet-pilote débutera également cette année à Monthey, dans le cadre d'une collaboration entre les écoles de Monthey, le CDTEA et les enseignants-ressources.

Des dotations supplémentaires sont exceptionnellement octroyées en cours d'année pour soutenir les élèves, la classe ou l'enseignant lors de situations particulièrement délicates, sur demande de la direction d'école et analyse du conseiller pédagogique et de l'inspecteur. Plus de 56 classes de 30 communes ont été ainsi soutenues ponctuellement ou durablement durant la précédente année scolaire.

Enfin, le placement dans une école spécialisée est également possible pour les situations les plus difficiles, à condition que le profil du jeune corresponde à la typologie de l'institution et sous réserve de places disponibles.

Ce dispositif se veut progressif. Il est primordial de réévaluer les effets des mesures mises en place et, au besoin, de les renforcer ou de les adapter. Il est inacceptable pour le Département qu'une situation urgente de classe reste sans qu'une solution concrète d'aide soit amenée.

En complément à ce dispositif, nous pensons que les personnes ressources pourraient être renforcées par l'engagement d'enseignants spécialistes de la gestion de classe, notamment autour du cycle 1. L'apprentissage des capacités transversales du Plan d'études romand fait souvent défaut à ces élèves aux comportements inadaptés et il convient de les travailler de manière spécifique. Cette question doit être approfondie.

De plus, la réflexion sur l'augmentation du temps scolaire du cycle 1 et, à votre demande, le rappel aux directions que des prises en charge en appui pédagogique sont également possibles à ce moment-là pourraient s'avérer être des leviers préventifs puissants.

Enfin, la formation des différents acteurs en collaboration avec la HEP et le renforcement des cours de gestion de classe doivent être encore davantage développés. Les formations en établissement amènent également des outils concrets en fonction d'un contexte classe particulier.

Conscients des difficultés rencontrées sur le terrain et dans le but de poursuivre le dialogue et de trouver des solutions concrètes, le Département va mettre sur pied durant la prochaine année scolaire un groupe de travail afin de traiter de cette question. Vous y serez évidemment associés comme un partenaire important.

En vous remerciant pour votre engagement, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.


Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

Copie à Service de l'enseignement